



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



Version: 10 Révision: 09/02/2017

Revisión precedente: 16/11/2016

Date d'impression: 09/02/2017

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414
- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:  
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation  
 Peinture décorative.  
Secteurs d'utilisation:  
 # Utilisations par des consommateurs (SU21).  
Utilisations déconseillées:  
 Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.  
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:  
 Sans restriction.
- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:  
 PINTURAS MACY, S.A.  
 Ctra. Nacional 301, Km. 212,8 - E-02630 - La Roda (Albacete)  
 Téléphone: +34 967 440712 - Fax: +34 967 442819  
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:  
 e-mail: laborato102@pinturas-macy.com
- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 967 440712 (8:00-13:00 / 16:00-20:00 h.) (heures ouvrables)

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP):  
 ATTENTION: Skin Irrit. 2:H315

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
<u>Physico-chimique:</u> Non classé  <u>Santé humaine:</u>   <u>Environnement:</u> Non classé	Skin Irrit. 2:H315	Cat.2	Peau	Peau	Irritation

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: When in section 3 a range of percentages is used, the health and environmental hazards describe the effects of the highest concentration of each component, but below the maximum value.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Mentions de danger:  
H315

Conseils de prudence:  
P101  
P102  
P280F  
  
P362  
P302+P352  
P332+P313

Indications additionnelles:  
Aucune.

Composants dangereux:  
Aucun.

Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP)

Provoque une irritation cutanée.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Enlever les vêtements contaminés.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1 **SUBSTANCES:**  
Non applicable (mélange).

3.2 **MÉLANGES:**  
Ce produit est un mélange.  
**Description chimique:**  
# Mélange de pigments, résines et additifs en milieu aqueux.

**COMPOSANTS DANGEREUX:**  
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

 5 < 10 %	<b>Polysilicate de potassium 2.5&lt;Rm&lt;3.5</b> CAS: 1312-76-1 , EC: 215-199-1 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319   STOT SE (irrit.) 3:H335	Autoclassé < REACH
--------------	---	-----------------------

 < 1 %	<b>Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd</b> CAS: 64742-82-1 , EC: 265-185-4 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226   Skin Irrit. 2:H315   STOT SE (narcosis) 3:H336   Asp. Tox. (Note H,P) 1:H304   Aquatic Chronic 2:H411	REACH: 01-2119490979-12 Indice nr. 649-330-00-2 < REACH / ATP01
-----------	--	---

 < 1 %	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b> (CAS: 64742-95-6) , Liste nr. 918-668-5 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226   STOT SE (irrit.) 3:H335   STOT SE (narcosis) 3:H336   Asp. Tox. 1:H304   Aquatic Chronic 2:H411   EUH066	Autoclassé < REACH
-----------	---	-----------------------

**Impuretés:**  
Contenu de benzène < 0.1%.

**Stabilisateurs:**  
Aucun

**Référence à d'autres sections:**  
Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

**SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):**  
Liste mise à jour par l'ECHA sur 20/06/2016.  
**Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:**  
Aucune  
**Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:**  
Aucune

**SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):**  
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

4.1	<b>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:</b>		
		Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.	
	<u>Route d'exposition</u>	<u>Symptômes et effets, aigus et différés</u>	<u>Description des premiers secours</u>
	<u>Inhalation:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	<u>Peau:</u> 	Le contact avec la peau produit rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
	<u>Yeux:</u>	Le contact avec les yeux peut produire une légère rougeur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 **PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**  
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 **INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**  
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.  
Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1	<b>MOYENS D'EXTINCTION:</b> En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.
5.2	<b>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</b> Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	<b>CONSEILS AUX POMPIERS:</b> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

6.1	<b>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</b> Éviter le contact direct du produit. Le sol peut devenir glissant.
6.2	<b>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</b> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<b>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</b> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<b>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</b> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1	<p><u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u>                  Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  <u>Recommandations générales:</u>                  Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.  <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u>                  Même si dû à sa basse inflammabilité il ne représente pas un danger sérieux d'incendie, toutes mesures opportunes devraient être prises à fin d'éviter toute possibilité d'ignition.  <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u>                  Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u>                  Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>
7.2	<p><u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u>                  Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  <u>Classe de magasin</u> : D'après les dispositions en vigueur.  <u>Temps de stockage</u> : # 24. mois  <u>Températures</u> : min: 5. °C, max: 30. °C (recommended).  <u>Matières incompatibles:</u>                  Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.  <u>Type d'emballage:</u>                  Selon réglementations en vigueur.  <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u>                  Non applicable.</p>
7.3	<p><u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u>                  Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**  
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 - ED 984	An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MP nr.
Hydrocarbures C9 aromatiques	1993	-	150.	-	-	Vapeurs	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) - (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c)	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) - (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c)	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 - (a) - (c)

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l uvcb	<u>PNEC Marin</u> mg/l uvcb	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l uvcb
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>PNEC STP</u> mg/l uvcb	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight uvcb	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight uvcb
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>PNEC Air</u> mg/m3 uvcb	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight uvcb	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d uvcb

uvcb - La substance à une composition complexe inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles pour dériver les PNEC ne sont pas appropriés et il n'est pas possible identifier une seule concentration PNEC représentative pour ces substances, donc pas utilisé dans les calculs d'évaluation des risques.



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Non, à moins que la ventilation ne soit suffisante. Utiliser une protection respiratoire en application par pulvérisation: Utiliser une protection respiratoire s'il y a le danger d'exposition à hautes concentrations d'émanations.

Lunettes:

Conseillable.

Écran facial:

Non.

Gants:

Conseillable. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Non.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- COV (produit prêt à user\*): Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcatégorie d'émission c) Revêtement pour murs extérieurs, supports minéraux, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user\*) ( producto listo al uso. ) : 4.2 g/l\* (COV max. 40. g/l\* à partir du 01.01.2010).



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><b>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État physique : Liquide.</li> <li>- Couleur : Voir le couleur dans l’emballage.</li> <li>- Odeur : Caractéristique.</li> <li>- Seuil olfactif : Non disponible (mélange).</li> </ul> <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pH : 11.4 à 20°C</li> </ul> <p><u>Changement d’état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de fusion : Non disponible</li> <li>- Point initial d’ébullition : &gt; 100* °C à 760 mmHg</li> </ul> <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densité relative : 1.417 à 20/4°C <span style="float: right;">Relative eau</span></li> </ul> <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Température décomposition : Non disponible</li> </ul> <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viscosité dynamique : 7000. ± 2000. cps 20°C</li> <li>- Viscosité cinématique : 1600. mm2/s à 40°C</li> </ul> <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d’évaporation : 40.5* nBuAc=100 25°C <span style="float: right;">Relative</span></li> <li>- Tension de vapeur : 17.5* mmHg à 20°C</li> <li>- Tension de vapeur : 12.3* kPa à 50°C</li> </ul> <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solubilité dans l’eau : Miscible</li> <li>- Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé).</li> </ul> <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d’éclair : Ininflammable</li> <li>- Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).</li> </ul> <p><u>Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>
-----	--

9.2	<p><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaleur de combustion : 558* Kcal/kg</li> <li>- COV (livraison) : 26.0 g/l</li> </ul> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d’informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l’environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><b>RÉACTIVITÉ:</b></p> <p><u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n’est pas corrosif pour les métaux.</p> <p><u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n’est pas pyrophorique.</p>
------	--

10.2	<p><b>STABILITÉ CHIMIQUE:</b></p> <p>Stable dans les conditions de stockage et d’emploi recommandées.</p>
------	---

10.3	<p><b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</b></p> <p>Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.</p>
------	---

10.4	<p><b>CONDITIONS À ÉVITER:</b></p> <p><u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur.</p> <p><u>Lumière:</u> S’il en est possible, éviter l’incidence directe de radiation solaire.</p> <p><u>Air:</u> Le produit n’est pas affecté par l’exposition à l’air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.</p> <p><u>Pression:</u> Irrélevant.</p> <p><u>Chocs:</u> Le produit n’est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l’emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p>
------	---

10.5	<p><b>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</b></p> <p>Tenir à l’écart des d’agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.</p>
------	---

10.6	<p><b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b></p> <p>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.</p>
------	---



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Polysilicate de potassium 2.5<Rm<3.5	> 5000. Rat	> 5000. Rat	> 2060. Rat
Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	6000. Rat	3000. Rat	> 7630. Rat
Hydrocarbures C9 aromatiques	3592. Rat	3160. Lapin	> 6193. Rat

Dose sans effet observé  
Non disponible

Dose minimale avec effet observé  
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.





PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:**

Routes d'exposition: Non disponible.  
Exposition à court terme: Non disponible.  
Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.

**EFFETS INTERACTIFS:**

Non disponible.

**INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:**

Absorption percutanée: Non disponible.  
Toxicocinétique basique: Non disponible.

**AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP).

12.1	<b>TOXICITÉ:</b>			
	<u>Acute toxicity in aquatic environment</u> de composants individuels : Polysilicate de potassium 2.5<Rm<3.5 Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd Hydrocarbures C9 aromatiques	<u>CL50</u> (OECD 203) mg/l.96heures > 100. Poissons 2.6 Poissons 9.2 Poissons	<u>CE50</u> (OECD 202) mg/l.48heures > 100. Daphnie 2.3 Daphnie 3.2 Daphnie	<u>CE50</u> (OECD 201) mg/l.72heures 207. Algues > 10. Algues 2.9 Algues
	<u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible <u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible			

12.2	<b>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</b> Non disponible.			
	<u>Biodegradation aérobique</u> de composants individuels : Polysilicate de potassium 2.5<Rm<3.5 Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd Hydrocarbures C9 aromatiques	<u>DQO</u> mgO2/g  3195.	<u>%DBO/DQO</u> 5 days 14 days 28 days  24. 52. 0. 74.	<u>Biodegradabilité</u>  Non disponible Facile Facile

12.3	<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</b> Non disponible.			
	<u>Bioaccumulation</u> de composants individuels : Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd Hydrocarbures C9 aromatiques	<u>logPow</u>  5.65 3.30	<u>BCF</u> L/kg > 100. (calculée) 70. (calculée)	<u>Potenciel</u>  Faible Faible

12.4	<b>MOBILITÉ DANS LE SOL:</b> Non disponible.			
------	---	--	--	--

12.5	<b>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</b> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.			
------	---	--	--	--

12.6	<b>AUTRES EFFETS NOCIFS:</b> <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.			
------	---	--	--	--

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1	<b>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:</b> Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) m° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  <u>Élimination d'emballages souillés:</u> Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, )en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.  <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementacions locales.			
------	---	--	--	--



PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414



**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1	<b>NUMÉRO ONU:</b> Non applicable
14.2	<b>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</b> Non applicable
14.3 14.4	<b>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:</b>  <u>Transport par route (ADR 2015) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2015):</u> Non réglementé  <u>Transport voie maritime (IMDG 37-14):</u> Non réglementé  <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2015):</u> Non réglementé  <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.5	<b>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</b> Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	<b>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</b> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée.
14.7	<b>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</b> Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1	<b>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</b> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.  <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2  <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2  <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  <u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  <u>Informations COV sur l'étiquette:</u> Contient COV max. 4.3 g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. c) est COV max. 40. g/l (2010).  <b>AUTRES LÉGISLATIONS:</b> Voir le Tableau nr. 84 'Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel' (France).
15.2	<b>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</b> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

PINTURA-REVESTIMIENTO AL SILICATO  
Code: 50414

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances:

Note H : La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les phrases de risque en liaison avec la ou les catégories de danger mentionnées.

Note P : La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène (EC no 200-753-7).

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:Révision:

Version: 9 16/11/2016

Version: 10 09/02/2017

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

*# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.*

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.